



UNIL | Université de Lausanne
COPERS
Commission du Personnel
bâtiment Unicentre bureau 335
CH-1015 Lausanne

Notes de la CoPers sur la rencontre entre la Direction et la Commission du personnel de l'UNIL (CoPers)

Remarque : Il s'agit ici de notes de la séance, la Direction de l'UNIL ne reconnaissant pas certains des propos qui lui sont attribués. Ceci conformément à une décision prise en séance Direction-CoPers du 18 mai 2021.

Mercredi 10 juin 2020, 15h00, visio-conférence

Présent·e·s

Mmes Nouria Hernandez (Direction)
Déborah Philippe (Direction)
Erica van de Waal (CoPers)
Marj Tonini (CoPers)
Anne-Christel Zeiter-Grau (CoPers)

MM. Martial Pasquier (Direction)
Etienne Fivat (Direction)
Marc de Perrot (Direction)
Jean-Moïse RoCHAT (CoPers)
David Zandirad (CoPers)
Laurent Zufferey (CoPers)
Nicolas Bancel (CoPers)

Excusé·e

Mme Gaële Goastellec (CoPers)

Absent·e

Mme Isabelle Raymond (CoPers)





Ordre du jour

0.	PV de la séance du 20 mai 2020 :.....	2
1.	Perspectives et conditions de reprise.....	5
2.	Organisation des examens (ressources)	6
3.	Semestre d'automne (ressources)	6
4.	Voyage à l'étranger des collaborateurs et collaboratrices	7
5.	Accès du personnel de recherche aux infrastructures	8
6.	Accès des autres personnes (personnel académique et PAT) au campus	9
7.	Crèches.....	9
8.	Prolongation des contrats	9
9.	Remboursement Parking/sport	10
10.	Divers	10

0. PV de la séance du 20 mai 2020 :

Direction :

Il faut revenir sur le PV de la séance du 20 mai 2020, pour dire que cela ne va pas ; on ne peut pas mettre en ligne un PV qui n'a pas été approuvé par la Direction. Vous ne pouvez pas nous donner un délai de quelques jours, puis mettre le PV en ligne malgré qu'on n'ait pas eu le temps de vous répondre. Nous avons beaucoup de choses à faire, nous recevons des centaines de mails par jour ; il faut attendre notre réponse.

J'aimerais vous remercier pour la deuxième version. C'est néanmoins la première fois que nous voyons un PV qui ne reflète pas bien ce qui s'est dit. La séance a commencé par une diatribe du président de la CoPers, dans laquelle les choses qui ont été dites et le ton utilisé nous ont choqués ; et le PV ne le reflète pas. Je n'ai pas de problème avec cela, si c'est le ton que la CoPers veut prendre, mais il faut l'assumer. Il faut aussi que les propos des membres des différents corps se reflètent, car les gens qui vous ont élus doivent savoir ce que vous dites. Dans tous les cas, il faut que cela soit symétrique. La seconde version du PV nous convient, mais il faut régler la question de savoir si l'on mentionne qui a dit quoi.

CoPers :

Je vous remercie pour ces remarques. J'entends en partie ce qui nous est reproché. En tant que président, j'assume mes propos de la dernière séance, ils sont maintenant reproduits *in extenso*. Vous avez pu émettre des critiques et elles ont été prises en compte, cela montre donc que le processus fonctionne. Concernant le délai, je suis assez serein, car la date était mentionnée de manière claire et si le délai ne convenait pas, vous auriez eu le temps de réagir avant.





Direction :

Vous ne pouvez pas faire comme cela et mettre un délai à la Direction. Il faut respecter les institutions.

CoPers :

Ce sont des procédés qui se font dans d'autres commissions.

Direction :

Oui, mais pas dans des séances avec la Direction.

CoPers :

Oui, dans la CQV (Commission Qualité et Valorisation) par exemple.

Direction :

À la CQV, ce n'est qu'après que les mécanismes ont été approuvés en séance que nous sommes passés en mode validation du PV à distance.

CoPers :

C'est juste. Il s'agit en partie d'un problème de communication. Étant donné que l'on parle de communication, nous devons vous dire que de notre point de vue, il y a également des choses qui ne nous conviennent pas. En effet, malgré plusieurs demandes par le passé, l'art 2. de la Directive sur la commission du personnel (1.27) « La Commission est informée et consultée sur les questions relatives aux conditions de travail du personnel (politique de formation, système de rémunération, modification structurelle pour autant qu'elle ait des incidences sur le personnel) », n'est pas appliqué à sa juste mesure. Les problèmes de communication expliquent en partie ce qui s'est passé, selon nous. De notre côté, nous souhaitons l'apaisement pour le futur. Nous n'avons pas la volonté de vous attaquer sur la question des CDD personnellement, il y a toutefois eu beaucoup de messages qui nous ont été envoyés et le mécontentement général s'est ressenti dans notre dernière séance.

CoPers :

Nous devons repartir du bon pied. Comme souligné par plusieurs personnes, cela part d'un malentendu. Nous avons eu plusieurs réactions, qui se basaient sur la première mouture du formulaire. Le deuxième formulaire convient finalement très bien. Il ne faut pas oublier que tout part d'un malentendu. Notre volonté est de faire le meilleur travail possible avec la Direction.

Direction :

Je suis ravie de l'entendre. C'est effectivement ce qui s'est passé jusqu'à maintenant. Les séances sont préparées à l'avance, avec une partie de la Direction, et cela fonctionne bien. De notre point de vue il n'y a pas de raison que cela change. C'est bien d'en avoir parlé, nous voulons que cela soit une démarche constructive.





Direction :

Je suis en faveur d'une approche constructive, même si, bien évidemment, il peut y avoir débat. Il est important de prendre conscience des effets négatifs de ce qui s'est passé. Le Conseil s'est basé sur le PV de la CoPers, qui n'avait pas été approuvé, pour faire des reproches à la Direction, sur un processus qui avait évolué. Il y a eu deux changements dans l'intervalle. Un article a fini dans *Le Temps* et affirme que les organes de l'UNIL n'ont pas pu s'entendre. Cet article présente les mesures de l'UNIL comme peu généreuses, alors que ce n'est pas le cas. La procédure de l'UNIL a d'ailleurs inspiré celle de l'UNIGE, par exemple. On peut avoir des revendications différentes mais cela doit rester à l'interne. Si cela sort, ce n'est bénéfique pour personne et je le regrette profondément. Finalement, on s'en sort assez bien, notre procédure est même prise en exemple par l'Association du Corps Intermédiaire de Suisse.

CoPers :

Je ne sais pas si le timing est juste ; il me semble que l'article en question est sorti avant le Conseil, mais il y en a eu plusieurs.

Direction :

Je ne me rappelle pas du timing exact mais il me semble qu'il est sorti après.

CoPers :

Il ne me semble pas le lieu ici de discuter de la question de la presse. Il y avait un mécontentement de la base qui explique aussi ce qui s'est passé. L'avantage que l'on a est que l'on peut en parler. Il y a effectivement eu un malentendu, il faut que l'on avance.

Direction :

Très bien, il faut définir comment nous souhaitons avancer pour la suite. On souhaite des PV complets, mais en tous les cas une méthode symétrique est nécessaire concernant la retranscription des propos.

CoPers :

Est-ce que l'on peut en parler entre nous, à la CoPers, et en rediscuter une prochaine fois ?

Direction :

Très bien, cela nous va.

CoPers :

Ok.

Direction :





Je vous encourage à faire un *verbatim*. Votre commission représente plusieurs corps. Le problème que l'on a vu la dernière fois, c'est qu'il y avait des variétés dans la façon dont les arguments ont été évoqués. Or, on ne les voit pas dans le PV. Il faut que l'on puisse voir les nuances. Il serait donc bénéfique de faire les PV sous forme complète, avec distinctions des interventions.

CoPers :

Nous en prenons note.

1. Perspectives et conditions de reprise

Direction :

Nous sommes dans une période de déconfinement partiel ; les distanciations sociales doivent être respectées. L'UNIL organise le travail de sorte à ce que chacun·e puisse exercer son taux plein. Si la personne ne peut pas travailler à la maison, elle doit pouvoir bénéficier d'un poste qui respecte les mesures. Si elle peut travailler à la maison c'est une bonne chose, car cela permet de ne pas engorger les transports publics et de minimiser les transmissions au bureau. Les personnes du CHUV, d'Epalinges et de Cery sont soumis aux règles du CHUV.

Pour les étudiant·e·s, c'est un peu différent, car les bâtiments sont fermés. Les prestations de service continuent, mais à distance et les guichets sont une exception. Les visiteurs dans les bâtiments sont autorisés pour les rendez-vous, également pour les étudiant·e·s qui doivent rencontrer leurs superviseurs.

Il y a quelques cours de formation continue qui persistent, car c'est bénéfique pour le réseautage. La situation n'est toutefois pas gelée et les règles pourraient changer. Nous allons nous adapter. Les changements peuvent aller dans le bon sens, ou au contraire, il est possible que les infections repartent. Il faut que l'on s'adapte. Ce n'est pas notre décision. Y a-t-il des questions ?

CoPers :

C'est plutôt clair, surtout si le message vient de vous. Je me demande néanmoins ce qu'il en est des horaires des cours. À la FGSE, ils sont en train de revoir ces horaires pour qu'ils puissent s'organiser. Le message est que les salles seront confirmées en août, ce n'est donc qu'en août qu'il sera possible d'évaluer le nombre d'étudiant·e·s que l'on peut avoir dans une salle, en respectant les mesures de distanciation. Ce serait bien de pouvoir prévoir plus tôt, pour s'organiser.

Direction :

UNIBAT est en train de mettre des caméras pour pouvoir transmettre les cours en direct. L'idée est d'avoir autant de cours en présentiel que possible. Si on ne peut pas mettre tout le monde, il faudra donc trouver des solutions, et trouver des salles ailleurs, par exemple. On m'a posé des questions sur le fait de faire passer tous les cours en ligne. Ce n'est pas notre intention, nous faisons « autant que possible ». Nous sommes d'ailleurs en train de trouver des salles ailleurs.

CoPers :



Concernant les salles en présentiel avec captation, il faut peut-être se poser la question pour les premières années de Bachelor : il y a beaucoup d'étudiant·e·s qui ne sont pas socialisé·e·s au monde académique. Est-ce que quelque chose serait prévu pour faire un tournus, afin que les étudiant·e·s puissent profiter d'être en présence régulièrement avec les enseignant·e·s ?

Direction :

C'est une excellente idée. Ce genre de détail est organisé au niveau des facultés et des professeur·e·s. Un tel tournus est une bonne idée. Est-ce que M. de Perrot a plus de précisions ?

Direction :

Il faut préciser qu'autour du Vice-Recteur Zanetti, il y a des gens qui pensent à cela, et qui planifient les choses, avec le CSE notamment. On est en train d'équiper des auditories. Même si les auditories sont assez grands, il faut également penser aux personnes vulnérables, c'est assez complexe.

Il y a les examens en semi-présentiel pour la rentrée. Des instructions et des précisions arriveront.

CoPers :

J'entends beaucoup parler des cours avec un grand effectif, qui normalement ont lieu dans les auditories. Mais, j'entends beaucoup moins parler des laboratoires et des travaux pratiques dans les salles informatiques où, peut-être il faudra penser à désinfecter les outils et les ordinateurs entre différents groupes d'étudiants, ou bien entre deux cours. En BA, surtout, c'est compliqué car normalement il s'agit de cours très chargés à niveau du nombre d'étudiants et ce sont des cours en présentiel et ce sont les assistants étudiants et doctorants qui s'en chargent, ce qui nécessite beaucoup de travail (préparation des TPs à pour les cours distance, désinfection des outils, des ordinateurs): j'espère que la cellule réfléchit aussi aux laboratoires et aux travaux pratiques.

Direction :

Il ne faut pas désinfecter un ordinateur, car il ne résiste pas. Si on le fait trop souvent il n'y a plus rien à désinfecter.

A la Coronacell, ils s'en assurent, mais pensent néanmoins que c'est satisfaisant pour les laboratoires et les outils.

2. Organisation des examens (ressources) et

3. Semestre d'automne (ressources)

CoPers :

On avait déjà évoqué ce point. Les enseignant·e·s font face à une surcharge de travail, en lien avec le fait que les enseignements de l'automne doivent être entièrement repensés en parallèle des examens. La question est de savoir si la Direction a pu régler la question des ressources additionnelles ; un temps la





possibilité d'engager des enseignant·e·s à la retraite avait été évoquée, par exemple.

Direction :

Il n'était pas question d'enseignant·e·s à la retraite, mais de membres du PAT en retraite anticipée, qui pourraient revenir pour aider à l'organisation des examens. Il faut des personnes formées, on ne peut pas engager des temporaires pour ce genre de travail. Il y a beaucoup de possibilités différentes, mais toute l'intelligence requise est aux Décanats. Les Décanats sont parfaitement conscients de la charge de travail. Il reste néanmoins le problème des vacances, il faut que les gens les prennent avant la reprise de l'automne. Il faut donc imaginer qu'il y aura 4 à 5 semaines pour concentrer la période estivale des vacances. Tout est parfaitement maîtrisé. On est très souples dans les mesures que l'on est prêt à mettre en place. On ne connaît pas forcément tous les besoins, les modalités évoluent vite.

On peut engager des chargé·e·s de cours en dehors des périodes traditionnelles. À nouveau, cela montre notre souplesse. Il y a aussi la possibilité de suspension des contrats d'assistant·e·s pour les transformer en MER 1 ou 2 suppléants. Dans le parcours d'un·e assistant·e, passer par MER est un avantage. On est d'accord de suspendre les contrats. Il faut laisser un temps dédié à la recherche et cela donne du temps pour les travaux personnels. Nous serons souples, mais cela doit répondre à un besoin. Il s'agit de tenir compte des besoins des facultés avant tout.

CoPers :

Est-ce qu'en cas de transformation d'un contrat d'assistant·e vers un contrat de MER suppléant, les mois sont décomptés des trois ans où l'on peut être suppléants ?

Direction :

Il n'y a pas de limite pour les chargé·e·s de cours. La suppléance ne concerne que les postes de MER. On s'est engagés à ce que les suppléances ne durent pas trop longtemps pour éviter qu'elles soient utilisées pour bloquer des nominations.

CoPers :

Il ne faudrait pas que cela fasse l'effet inverse. On veut éviter les suppléances trop longues, susceptibles de renforcer la précarité, mais il faudrait éviter qu'une suppléance habituelle soit rendue impossible par des mois perdus lors d'une suppléance d'urgence pendant le mandat d'assistant·e·s. Il me semble que c'est un point à réfléchir pour éviter des situations problématiques.

Voyage à l'étranger des collaborateurs et collaboratrices

CoPers :

Est-ce qu'il faut toujours justifier les voyages à l'étranger auprès de la hiérarchie et de la Direction ?

Direction :





Cela a effectivement été interdit pendant le Covid-19. Mais l'UNIL n'interdit désormais plus les voyages. Cela se fait néanmoins au péril de chaque collaboratrice et collaborateur.

Direction :

Il faut tenir compte des règles du Conseil fédéral et des règles du pays d'accueil. On considère que l'on voyage uniquement dans les pays qui sont sûrs. Si une quarantaine est imposée au retour, elle devra être prise sur les vacances de la personne.

CoPers :

Ces nouvelles informations sur les voyages n'ont pas été communiquées dans les newsletter sur le travail à l'UNIL durant le coronavirus.

Direction :

Il y a un échéancier sur le site web, il y a des rappels très courts. Il est mis à jour.

4. Accès du personnel de recherche aux infrastructures

Direction :

Dans les laboratoires, il y a un tournus. On ne peut pas avoir la densité de gens que l'on avait avant.

CoPers :

Est-ce qu'il faut saisir le nom des étudiant·e·s qui viennent ? Faut-il saisir le nom des personnes externes qui viennent dans le bureau ? Est-ce la Direction qui l'a décidé ? Si non, d'où vient cette directive ?

Direction :

Il doit s'agir d'une directive pour les restaurants ; là, une personne doit laisser son nom. Il faut aussi se souvenir de ne pas se serrer la main, ce n'est pas évident.

Direction :

Le Conseil fédéral a assoupli les directives, mais en assurant une traçabilité, afin de faire des enquêtes de contamination.

Marj Tonini (CoPers) :

Les instituts ont une certaine autonomie.

Direction :

On est à l'UNIL.





5. Accès des autres personnes (personnel académique et PAT) au campus

RAS.

6. Crèches

CoPers :

La question qui se pose est de savoir s'il y a toujours une liste de priorité pour l'accès aux places en crèches, en fonction de la catégorie de fonction des parents.

Direction :

La liste de priorité est établie, mais elle n'a pas servi car la capacité maximale a été atteinte rapidement. Désormais, les crèches fonctionnent à capacité pleine. Il faut savoir que des parents ont délibérément choisi de ne pas remettre leurs enfants en crèche.

7. Prolongation des contrats

CoPers :

Maintenant que le processus est arrêté, il nous faut des statistiques afin de veiller à ce que l'égalité de traitement soit garantie, notamment en fonction des facultés.

Il y a également la durée d'engagement maximal qui a été fixée à 6 ans ; comment peut-on résoudre ce conflit de normes en cas de cumul de demandes de prolongation (l'une en vertu du confinement et l'autre en vertu d'un motif ordinaire, tel qu'un cas de maternité) ?

Il y a également la question de la composition de la commission chargée de l'examen des demandes de prolongation.

Direction :

La question de la commission a déjà été posée à plusieurs reprises, il faudrait vous renseigner avant ; ACIDUL la connaît, par exemple. La commission est présidée par le Vice-Recteur Bussy et j'y siège également. Il y a aussi deux adjoints du dicastère Recherche et deux adjoints du *Graduate Campus*. La commission s'est réunie à deux reprises. La première fois, elle a examiné 6 dossiers, dont un a été refusé. La deuxième fois, elle a examiné 15 dossiers, qui tous ont été acceptés. On les reçoit au fur et à mesure et on organise les séances en fonction.

Concernant le cumul des prolongations, nous sommes soumis à des règles légales. Cette question a été remontée à la DGES. Nous sommes en attente de leur réponse qui doit passer par leur service juridique.

CoPers :

Nous n'avons pas reçu les informations sur la commission et nous ne sommes pas en contact permanent avec ACIDUL.





Direction :

Une communication va sortir, notamment sur la commission. Quand on a monté le cas à la DGES, il a été assorti d'une question sur la notion d'égalité, en lien avec les congés paternité/maternité.

Direction :

Je précise que je fais également partie de la commission.

CoPers :

Concernant les CDD payés par le FNS, est-ce que la Direction suivra si le FNS donne son accord pour une prolongation de 6 mois ?

Direction :

La durée standard est de deux mois, mais à partir du moment où le FNS donne 6 mois, nous nous alignons.

CoPers :

Il reste la question des PAST-PTC, qui n'a pas été abordée.

Direction :

Concernant les PAST-PTC, il faut distinguer deux cas de figure. Là où il n'y a pas de délai, il n'y a pas de problème.

Dans le cas des titularisations, il y a des délais. Dans les deux cas, on commence la procédure deux ans avant la fin de l'échéance contractuelle. On peut commencer une année avant, mais on est légalement tenu de le faire 6 mois avant. On peut également commencer la procédure plus tard ou réduire la durée de la procédure. On peut tout à fait prendre un peu de marge dans le processus. Il faut s'adapter aux cas particuliers. Il faut aussi faire attention aux effets pervers d'une prolongation automatique, notamment parce que des collaboratrices et collaborateurs pourraient légitimement choisir de se lancer dans la procédure selon le calendrier prévu initialement.

8. Remboursement Parking/sport

Direction :

En ce qui concerne les parkings, 3 mois seront remboursés sur la *campus card*. Il faudra faire preuve de patience. En ce qui concerne les sports, comme c'est une structure mixte, on donne des crédits aux personnes qui ont une carte pour des prestations supplémentaires.

9. Divers

Aucun divers n'étant abordé, la séance est levée à 16h15.

